



Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Ouverture des Salles Sportives -Protocole sanitaire

Eléments généraux :

- Les salles sportives seront ouvertes en fonctionnement normal
- Les vestiaires restent fermés jusqu'à nouvel ordre
- Les toilettes seront accessibles selon le protocole établi

Les règles à respecter :

- Obligation pour chaque structure utilisatrice (association ou scolaire) de tenir à jour un registre des participants pour assurer la traçabilité en cas de test positif
- Le matériel devra être désinfecté sous la responsabilité de chaque club utilisateur
- Le partage de matériel entre associations ou avec les scolaires est interdit

À l'entrée de l'établissement :

- Chaque encadrant devra veiller à la désinfection obligatoire des mains de chaque utilisateur présent
- Gel hydroalcoolique à l'entrée des bâtiments
- Port du masque obligatoire dans tous les espaces de circulation

Dans le bâtiment :

- Dépôt des sacs dans les zones dédiées
- Respect, autant que possible, des distances sanitaires
- Eviter, autant que possible, les croisements avec d'autres associations
- Toilettes : les utilisateurs devront désinfecter les toilettes à chaque passage (matériel et produits fournis)
- Les personnes extérieures à l'association (parents, public...) ne sont pas autorisées à entrer dans le bâtiment si elles ne sont pas consignées sur le registre.
- La restauration et buvette sur place sont interdites

La Communauté de Communes :

- Fournira le matériel de désinfection :
 - o Des mains (distributeur de gel hydroalcoolique)
 - o Des toilettes (produit de désinfection + papier)
- Procédera à la désinfection complète des bâtiments chaque matin

Les utilisateurs (associations et scolaires) :

- S'engagent à respecter et à veiller au respect des règles sanitaires élémentaires
- S'engagent à refuser l'accès aux personnes présentant des symptômes grippaux
- S'engagent à tenir à jour le registre des personnes présentes
- S'engagent à faire respecter l'interdiction d'entrée des personnes extérieures

Le non-respect de ce protocole entrainera de fait la suspension des créneaux attribués aux utilisateurs concernés

Fait àle.....

Pour l'association :.....

Le Président (ou son représentant) :.....(nom, prénom et signature)